

## **Arrêté du 18 mai 2017 modifiant l'arrêté du 2 août 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière**

18/05/2017

Cet arrêté vient modifier l'arrêté du 2 août 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière afin de préciser que le périmètre territorial de recrutement des apprentis est défini pour chaque centre de formation dans une nouvelle annexe. La région de rattachement est celle où se situe l'établissement de santé employant l'apprenti.